

Le 5 août 2015

À une session ordinaire du Conseil de la municipalité du Canton de Stanstead tenue le **CINQUIÈME jour du mois d'AOÛT de l'an deux mille QUINZE**, à l'heure et à l'endroit habituels des séances.

SONT PRÉSENTS: Mesdames Gaétane Gaudreau Langlois et Janet Cooper, ainsi que messieurs George C. Atkin, Dany Brodeur et Pierre Martineau.

EST ABSENT: monsieur Christian Laporte

TOUS FORMANT QUORUM sous la présidence de la mairesse madame Francine Caron Markwell.

La directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, madame Monique Pépin, est également présente conformément aux dispositions du *Code Municipal*.

Il y a treize (13) personnes dans l'assistance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse madame Francine Caron Markwell procède à l'ouverture de la séance, il est 19 h 30.

2015-08-238

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

*Il est proposé par le conseiller Dany Brodeur
Appuyé par le conseiller Pierre Martineau
Il est résolu à l'unanimité*

QUE l'ordre du jour soit adopté en retirant les point 8.8 et 13.5.

ADOPTÉE

2015-08-239

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

*Il est proposé par le conseiller George C. Atkin
Appuyé par la conseillère Janet Cooper
Il est résolu à l'unanimité*

QUE le procès-verbal de la séance du 8 juillet 2015 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

4. SUIVI DE LA DERNIÈRE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DU CONSEIL

La mairesse, madame Francine Caron Markwell donne un suivi de la séance du 8 juillet 2015.

Je tiens à vous souligner le décès de madame Georgette Archambault McCutcheon, mère de Thérèse McCutcheon à l'âge de 92 ans. L'on offre nos sympathies à la famille.

5. COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE DE LA MRC DE MEMPHRÉMAGOG

Madame Francine Caron Markwell mentionne que la MRC de Memphrémagog n'a pas tenu de réunion pendant le mois de juillet.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Madame Edith Myers dépose une pétition au conseil demandant à ce dernier de voir à l'application de ses règlements de zonage. La location de chalet à court terme. Madame la mairesse lui mentionne qu'elle peut téléphoner la SQ pour le bruit excessif.

Monsieur Pierre Tougas du 280 Remick mentionne que la limite de vitesse sur ce chemin est de 50 km à l'heure. Les gens roulent plutôt à 70 km à l'heure. La municipalité pourrait installer des dos d'âne, etc.

7. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE DU MOIS

La liste de la correspondance reçue au cours du mois dernier est déposée aux membres du conseil. La correspondance peut être consultée au bureau municipal pendant les heures régulières d'ouverture. Les documents seront conservés aux archives, s'il y a lieu, les autres non archivés pourront être détruits à la fin du mois courant. La correspondance sera traitée conformément aux indications du Conseil.

8. URBANISME

8.1 Dépôt du Rapport sommaire d'émission de permis

Le rapport des permis émis est déposé auprès des membres du Conseil.

8.2 Dépôt du Rapport d'inspection forestière

Le rapport de l'inspection forestière du mois de juillet est déposé aux membres du conseil.

8.3 Dépôt du Procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme

Le procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme du 14 juillet dernier est déposé aux membres du conseil.

2015-08-240

8.4 Demande de PIIA - lot 4 923 137 - 2721 chemin Fitch Bay

CONSIDÉRANT QUE madame Liza Rodrigue a présenté un projet de rénovation pour l'ajout d'une porte patio à la résidence située au 2721 chemin Fitch Bay ;

CONSIDÉRANT QUE le lot 4 923 137 est situé dans la zone RC-1;

CONSIDÉRANT QUE la zone visée est soumise à un plan d'implantation et d'intégration architecturale type 2 (P.I.I.A.-2);

CONSIDÉRANT QU'un tel projet de construction est assujéti aux dispositions du *Règlement sur les P.I.I.A., numéro 354-2014*;

CONSIDÉRANT QUE le projet doit s'harmoniser avec le cadre bâti existant;

CONSIDÉRANT QUE ce projet ne contrevient pas aux objectifs du *Règlement numéro 354-2014 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT QUE comité consultatif en urbanisme recommande au conseil municipal d'accepter la présente demande de P.I.I.A. afin d'autoriser le projet de rénovation pour ajouter une porte patio sur le côté latéral droit de la résidence situé au 2721 chemin Fitch Bay;

***Il est proposé par le conseiller Dany Brodeur
Appuyé par la conseillère Gaétane Gaudreau
Il est résolu à l'unanimité***

QUE le conseil accepte la présente demande de PIIA telle que présentée avec la condition suivante:

- Conserver le carrelage de la porte-patio.

ADOPTÉE

2015-08-241

8.5 Demande de PIIA - lot 4 922 952 - 811 chemin Sheldon

CONSIDÉRANT QUE monsieur Michel Bergeron a présenté un projet de rénovation pour la maison et son garage situé au 811 chemin Sheldon;

CONSIDÉRANT QUE le lot 4 922 952 est situé dans la zone Cb-1;

CONSIDÉRANT QUE la zone visée est soumise à un plan d'implantation et d'intégration architecturale type 1 (P.I.I.A.-1);

CONSIDÉRANT QUE un tel projet de construction est assujéti aux dispositions du *Règlement sur les P.I.I.A. numéro 354-2014*;

2015-08-244

9.2 Appel d'offres - vidange des fosses septiques

ATTENDU QUE la municipalité demande des soumissions pour le contrat de collecte et transports des boues des installations septiques de la municipalité pour les années 2016, 2017, 2018 et 2019;

ATTENDU QUE le [système électronique d'appel d'offres](#) (SEAO) est le diffuseur officiel des appels d'offres des ministères et des organismes du gouvernement du Québec, des entités des réseaux parapublics (municipalité, organisme municipal, commission scolaire, cégep, université, hôpital, CLSC, etc.), ainsi que de la plupart des sociétés d'État;

ATTENDU QUE les municipalités sont soumises aux dispositions législatives et réglementaires encadrant l'attribution des contrats municipaux ;

ATTENDU QUE pour un appel d'offres de 100 000 \$ et plus, nous devons publier les avis dans le site SEAO ;

ATTENDU QUE les soumissions devront être reçues au bureau municipal au plus tard 11 h le 28 août 2015;

***Il est proposé par la conseillère Gaétane Gaudreau
Appuyé par le conseiller Pierre Martineau
Il est résolu à l'unanimité***

QUE le conseil autorise la directrice générale par intérim à diffuser l'appel d'offres pour la collecte et transport des boues des installations septiques du territoire du Canton de Stanstead sur le site SEAO tel que prescrit par la Loi.

QUE la municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions déposées et se dégage de plus de toutes responsabilités quant aux frais encourus par les soumissionnaires pour la préparation des soumissions.

QUE la municipalité se réserve également le droit de retrancher ou d'ajouter certaines parties du contrat.

ADOPTÉE

poste de dépenses: 02 320 00 341

2015-08-245

9.3 Autorisation de signature - certificat de lavage des embarcations des résidents

ATTENDU QUE des citoyens demandent annuellement de ne pas faire laver leur bateau à chaque fois qu'il est mis à l'eau, car ils entreposent leur bateau à leur résidence au Canton de Stanstead et qu'il certifie que le bateau n'est pas mis à l'eau ailleurs qu'au lac Memphrémagog;

***Il est proposé par la conseillère Janet Cooper
Appuyé par la conseillère Gaétane Gaudreau
Il est résolu à l'unanimité***

QUE le conseil autorise l'administration à préparer des lettres annuellement pour ces citoyens qui les autorisent à ne pas effectuer le lavage de leur bateau.

ADOPTÉE

10. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURE

10.1 Rapport des activités des travaux publics et infrastructure

Monsieur le conseiller George C. Atkin donne un compte rendu des travaux effectués pendant le mois de juillet.

2015-08-246

10.2 Ouverture de soumission - Marquage de la chaussée, des casernes et du stationnement

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé des soumissions pour le marquage de la chaussée, des casernes et du stationnement municipal;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Marquage traçage Québec nous a soumis un prix de pour ce qui suit:

- 3 745,70 \$ pour le marquage de la chaussée - chemin Fitch Bay,
- 295,35 \$ pour le marquage de la chaussée - chemin Tomifobia;
- 350,00 \$ pour le marquage à la caserne de Fitch Bay et pour des lignes au stationnement municipal;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Marquage traçage Québec rencontre les exigences demandées au devis;

***Il est proposé par la conseillère Gaétane Gaudreau
Appuyé par le conseiller George C. Atkin
Il est résolu à l'unanimité***

QUE la municipalité octroie le contrat de marquage tel qu'indiqué ci-haut à la compagnie Marquage traçage Québec au prix de 4 391,05 \$ taxes en sus et en autorise le paiement.

QUE les frais de mobilisation sont inclus au prix de 4 391,05\$ puisque les travaux seront exécutés en même temps.

ADOPTÉE

poste de dépenses: programmation été

2015-08-247

10.3 Contrat - entretien des fossés et remplacement de ponceaux

CONSIDÉRANT QUE le Canton de Stanstead a demandé des soumissions pour effectuer le creusage de certains fossés pour l'année 2015;

CONSIDÉRANT QUE le Canton de Stanstead a demandé des soumissions pour l'entretien des fossés;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie RTD a soumis un prix de 34 950 \$ taxes en sus et que cette compagnie répond aux exigences demandées au devis;

***Il est proposé par la conseillère Gaétane Gaudreau
Appuyé par le conseiller George C. Atkin
Il est résolu à l'unanimité***

QUE la municipalité octroie le contrat pour le creusage de certains fossés et l'entretien des fossés à la compagnie RTD au prix de 34 950 \$ taxes en sus et en autorise le paiement.

ADOPTÉE

poste de dépenses: programmation été

2015-08-248

10.4 Contrat - Pavage

CONSIDÉRANT QUE le Canton de Stanstead a demandé des soumissions pour effectuer le pavage de certains chemins de la municipalité pour l'année 2015;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé à son inspecteur en infrastructure de procéder à l'appel d'offres pour le pavage de 1 000 mètres carrés;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Pavage Masko inc. a soumis un prix de 20 250 \$ taxes en sus et que cette compagnie rencontre les exigences demandées au devis;

***Il est proposé par la conseillère Gaétane Gaudreau
Appuyé par le conseiller Dany Brodeur
Il est résolu à l'unanimité***

QUE la municipalité octroie le contrat de pavage la compagnie Pavage Masko inc. au prix de 20 250 \$ taxes en sus et en autorise le paiement.

ADOPTÉE

poste de dépenses: programmation été

2015-08-249

10.5 Contrat - plan directeur

CONSIDÉRANT QUE le Canton de Stanstead a demandé des soumissions pour effectuer la confection d'un plan directeur;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Groupe SM a soumis un prix de 13 900 \$ taxes en sus et que cette compagnie répond aux exigences demandées au devis;

***Il est proposé par le conseiller George C. Atkin
Appuyé par le conseiller Pierre Martineau
Il est résolu à l'unanimité***

QUE la municipalité octroie le contrat pour la confection du plan directeur à la compagnie Groupe SM au prix de 13 900 \$ taxes en sus et en autorise le paiement.

ADOPTÉE
poste de dépenses: programmation été

2015-08-250

10.6 Contrat - glissières de sécurité

CONSIDÉRANT QUE le Canton de Stanstead a demandé des soumissions pour remplacer et/ou ajouter des glissières de sécurité sur certains chemins de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie 9065-5267 Québec Inc (Renoflex) a soumis un prix de 28 155 \$ taxes en sus et que cette compagnie rencontre les exigences demandées au devis;

***Il est proposé par la conseillère Gaétane Gaudreau
Appuyé par la conseillère Janet Cooper
Il est résolu à l'unanimité***

QUE la municipalité octroie le contrat de glissières de sécurité tel qu'indiqué ci-haut à la compagnie 9065-5267 Québec Inc (Renoflex) au prix de 28 155 \$ taxes en sus et autorise le paiement.

ADOPTÉE
poste de dépenses: programmation été

2015-08-251

10.7 Évaluation du rendement Évaluation de rendement insatisfaisant - contrat de déneigements des chemins d'hivers secteurs A-B-C

Personne désignée pour évaluation de rendement du contrat de déneigements des chemins d'hivers secteurs A-B-C

ATTENDU QUE l'article 935 du *Code municipal du Québec* permet à la Municipalité de prévoir, dans une demande de soumission publique, la possibilité de refuser toute soumission d'un entrepreneur ayant fait l'objet d'une évaluation de rendement insatisfaisant.

ATTENDU QUE pour pouvoir utiliser une évaluation de rendement insatisfaisant, celle-ci doit être réalisée par la personne désignée à cette fin par le conseil.

***Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau
Appuyé par la conseillère Janet Cooper
Il est résolu à l'unanimité***

DE désigner [l'inspecteur municipal monsieur Pierre-Luc Doyon et/ou le journalier monsieur Sonny Paquette], pour réaliser toute évaluation de rendement relatif à l'exécution du contrat de [déneigements des chemins d'hivers secteurs A-B-C].

ADOPTÉE

11. TRÉSORERIE ET ADMINISTRATION

2015-08-252

11.1 Approbation des comptes payés et à payer

***Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau
Appuyé par la conseillère Gaétane Gaudreau
Il est résolu à l'unanimité***

QUE le conseil approuve la liste des comptes fournisseurs soumis pour les mois de mai et juin 2015, et autorise la directrice générale et/ou son adjointe, à payer du fonds général les comptes fournisseurs conformément à la liste approuvée.

Total des comptes payés : 292 649,01 \$ payé pendant le mois de juillet, dépenses incompressibles

Total des comptes à payer: 227 105,81 \$ à payer au mois d'août

QUE le conseil approuve la liste des salaires pour les mois de juin et juillet à savoir:

Salaires des employés	32 162,76 \$
Salaires des élus	5 111,53 \$
Membres CCU juin	39,16 \$
Membres CCE	\$
Pompiers	8 983,24 \$
Chef pompier	_____ \$
TOTAL	46 296,69 \$

ADOPTÉE

11.2 Rapport des délégations de pouvoir

Le rapport des délégations de pouvoirs de la directrice générale par intérim, du responsable de la voirie et des infrastructures et du chef pompier sont déposés auprès des membres du conseil.

- Rapport de la directrice générale par intérim 1 260,68 \$
- Rapport de l'inspecteur des infrastructures 3 385,63 \$
- Rapport du chef pompier 141,64 \$

2015-08-253

11.3 Adoption du règlement 376-2015 relatif au stationnement et à la gestion des voies publiques

ATTENDU QU'en vertu de l'article 491 du *Code municipal du Québec*, toute municipalité locale peut faire, modifier ou abroger des règlements;

ATTENDU QUE les municipalités desservies par le poste de la Sûreté du Québec de la MRC de Memphrémagog s'entendent pour adopter des règlements uniformisés pour en faciliter l'application par la Sûreté du Québec;

ATTENDU QU'afin de conserver cette uniformisation les municipalités suivantes : Ayer's Cliff, Bolton-Est, Eastman, Canton de Hatley, Hatley, Ogden, North Hatley, Canton de Potton, St-Étienne-de-Bolton, Stukely-Sud, Ville de Stanstead, Canton de Stanstead et St-Benoit-du-Lac, toutes desservies par la Sûreté du Québec, poste Memphrémagog, ne devraient pas amender le présent règlement sans concertation de l'ensemble;

ATTENDU QU'un avis de motion a dûment été donné par monsieur le conseiller Christian Laporte à la séance ordinaire du 8 juillet 2015 ;

***Il est proposé par la conseillère Janet Cooper
Appuyé par la conseillère Gaétane Gaudreau
Il est résolu à l'unanimité***

QUE le conseil adopte le règlement 376-2015 relatif aux stationnements et la gestion des voies publiques de la municipalité et abrogeant le règlement 360-2014.

ADOPTÉE

2015-08-254

11.4 Adoption du règlement 377-2015 concernant la sécurité, la paix et l'ordre

ATTENDU QU'en vertu de l'article 491 du *Code municipal du Québec*, toute municipalité locale peut faire, modifier ou abroger des règlements;

ATTENDU QUE les municipalités desservies par le poste de la Sûreté du Québec de la MRC de Memphrémagog s'entendent pour adopter des règlements uniformisés pour en faciliter l'application par la Sûreté du Québec;

ATTENDU QU'afin de conserver cette uniformisation les municipalités suivantes : Ayer's Cliff, Bolton-Est, Eastman, Canton de Hatley, Hatley, Ogden, North Hatley, Canton de Potton, St-Étienne-de-Bolton, Stukely-Sud, Ville de Stanstead, Canton de Stanstead et St-Benoit-du-Lac, toutes desservies par la Sûreté du Québec, poste Memphrémagog, ne devraient pas amender le présent règlement sans concertation de l'ensemble;

ATTENDU QU'un avis de motion a dûment été donné par monsieur le conseiller Christian Laporte à la séance ordinaire du 8 juillet 2015 ;

***Il est proposé par la conseillère Janet Cooper
Appuyé par la conseillère Gaétane Gaudreau
Il est résolu à l'unanimité***

QUE le conseil adopte le règlement 377-2015 relatif à la sécurité, paix et ordre abrogeant le règlement numéro 359-2014.

ADOPTÉE

2015-08-255

11.5 Adoption du règlement 378-2015 concernant les nuisances

ATTENDU QU'en vertu de l'article 491 du *Code municipal du Québec*, toute municipalité locale peut faire, modifier ou abroger des règlements;

ATTENDU QUE les municipalités desservies par le poste de la Sûreté du Québec de la MRC de Memphrémagog s'entendent pour adopter des règlements uniformisés pour en faciliter l'application par la Sûreté du Québec;

ATTENDU QU'afin de conserver cette uniformisation les municipalités suivantes : Ayer's Cliff, Bolton-Est, Eastman, Canton de Hatley, Hatley, Ogden, North Hatley, Canton de Potton, St-Étienne-de-Bolton, Stukely-Sud, Ville de Stanstead, Canton de Stanstead et St-Benoit-du-Lac, toutes desservies par la Sûreté du Québec, poste Memphrémagog, ne devraient pas amender le présent règlement sans concertation de l'ensemble;

ATTENDU QUE le Conseil juge nécessaire d'adopter un règlement pour définir ce qui constitue une nuisance et pour la faire supprimer, ainsi qu'imposer des amendes aux personnes qui créent ou laissent subsister de telles nuisances;

ATTENDU QU'un avis de motion a dûment été donné par monsieur le conseiller Christian Laporte à la séance ordinaire du 8 juillet 2015 ;

***Il est proposé par le conseiller George C. Atkin
Appuyé par la conseillère Gaétane Gaudreau
Il est résolu à l'unanimité***

QUE le conseil adopte le règlement 378-2015 concernant les nuisances et abrogeant le règlement 358-2014.

ADOPTÉE

2015-08-256

11.6 PG Solution - formation St-Hyacinthe

CONSIDÉRANT QUE PG Solution offre une formation importante qui traite de la refonte complète du module Grand livre, la nouvelle interface ainsi que les nouveautés;

CONSIDÉRANT QUE les frais d'inscription sont de l'ordre de 395 \$ pour le premier participant et 125 \$ pour le deuxième participant;

CONSIDÉRANT QUE cette formation est offerte à St-Hyacinthe le 5 octobre prochain;

***Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau
Appuyé par le conseiller Dany Brodeur
Il est résolu à l'unanimité***

QUE le conseil autorise la participation de mesdames Denise Girard et Monique Pépin à cette formation et autorise la participation, la dépense d'une somme de 520 \$, taxes et déboursés en sus, et en autorise également le paiement sur production des pièces justificatives et des frais de représentation.

ADOPTÉE
poste de dépenses : 02 130 00 454

2015-08-257

11.7 MRC - vente de l'immeuble située au 674 rue Dufferin Stanstead (Québec)

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Memphrémagog désire se départir de l'immeuble situé au 674 rue Dufferin dans la ville de Stanstead;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Memphrémagog entend procéder par appel de propositions pour la vente de l'immeuble;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Memphrémagog tel que prévu à ses lettres patentes;

***Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau
Appuyé par la conseillère Janet Cooper
Il est résolu à l'unanimité***

QUE le conseil appuie le projet de vente de la MRC de Memphrémagog pour l'immeuble situé au 674, rue Dufferin à Stanstead.

ADOPTÉE

12. HYGIÈNE DU MILIEU

2015-08-258

12.1 Station de pompage Georgeville + église anglicane et terrain vacant

CONSIDÉRANT QUE nous avons demandé à la firme EXP de nous fournir un prix pour la mise en plan à partir des plans d'origine;

CONSIDÉRANT QUE le prix budgétaire soumis est de 1 050 \$ taxes en sus;

***Il est proposé par le conseiller Dany Brodeur
Appuyé par le conseiller George C. Atkin
Il est résolu à l'unanimité***

QUE la municipalité octroie à la firme EXP le mandat tel que détaillé au prix de 1 050 \$ taxes en sus et autorise le paiement.

ADOPTÉE
poste de dépenses:02 415 02 nouveau compte branchement

2015-08-259

12.2 Acklands Grainger

CONSIDÉRANT QUE pour des raisons de sécurité, nous devons installer trois bases murales dans un mur de béton de 6" 1/2;

CONSIDÉRANT QUE le coût soumis pour effectuer ce travail est de 4 850 \$ taxes en sus, qui comprend le transport, l'installation et la certification de l'ingénieur;

CONSIDÉRANT QU'il y aura une installation à la station de Fitch Bay et deux installations à la station de Georgeville;

***Il est proposé par le conseiller Dany Brodeur
Appuyé par la conseillère Janet Cooper***

Il est résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise l'achat, l'installation et la dépense de ces trois bases murales au montant de 4 850 \$, taxes et déboursés en sus.

ADOPTÉE
poste de dépenses: 02 41501 641
02 41502 641

13. SÉCURITÉ PUBLIQUE

13.1 Dépôt du rapport du service incendie

Le rapport des activités mensuelles du département incendie est déposé aux membres du conseil.

2015-08-260

13.2 Entente de service avec la Ville de Stanstead

CONSIDÉRANT QUE le Canton de Stanstead avait, le 9 juillet 2008 signer une entente avec la Ville de Stanstead pour permettre à chaque municipalité participante de demander ou prêter assistance pour le combat des incendies ou de sinistres dépassant les capacités d'action normales, à l'autre municipalité participante, aux conditions prévues dans cette entente d'aide mutuel ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Stanstead et le Canton de Stanstead ont signé une entente internationale avec la firme Northeast International Mutual Aid ;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle entente vise à retirer la portion 1.10 A et B pour retirer les frais, les municipalités conjointes sont responsable de payer leurs frais ;

***Il est proposé par la conseillère Janet Cooper
Appuyé par le conseiller Pierre Martineau
Il est résolu à l'unanimité***

QUE le conseil autorise la mairesse, madame Francine Caron Markwell et la directrice générale par intérim à signer la nouvelle entente d'aide mutuelle avec la Ville de Stanstead.

ADOPTÉE

2015-08-261

13.3 Entente de service avec la Régie incendie Massawippi (Ayer's Cliff et Hatley sans désignation)

CONSIDÉRANT QUE le Canton de Stanstead avait, le 9 juillet 2008 signer une entente avec le Village d'Ayer's Cliff pour permettre à chaque municipalité participante de demander ou prêter assistance pour le combat des incendies ou de sinistres dépassant les capacités d'action normales, à l'autre municipalité participante, aux conditions prévues dans cette entente d'aide mutuel ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Stanstead et le village d'Ayer's Cliff ont signé une entente internationale avec la firme Northeast International Mutual Aid ;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle entente vise à retirer la portion 1.10 A et B pour retirer les frais, les municipalités conjointes sont responsable de payer leurs frais ;

***Il est proposé par la conseillère Gaétane Gaudreau
Appuyé par le conseiller Pierre Martineau
Il est résolu à l'unanimité***

QUE le conseil autorise la mairesse, madame Francine Caron Markwell et la directrice générale par intérim à signer la nouvelle entente d'aide mutuelle avec la Régie incendie Massawippi.

ADOPTÉE

13.4 Avis de motion - règlement 379-2015 concernant la circulation à sens unique sur certains chemins publics municipaux - Carré Copp

Avis de motion est donné par Gaétane Gaudreau que lors d'une prochaine assemblée ordinaire du conseil de la Municipalité sera présenté le règlement intitulé Règlement numéro 379-2015 concernant la circulation à sens unique sur certains chemins publics municipaux.

L'objet de ce règlement est de rendre les chemins du Carré Copp à sens unique.

Une copie du règlement 379-2015 est jointe à l'avis de motion et une demande de dispense de lecture est faite.

Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal du Canton de Stanstead pendant les heures d'ouverture du bureau.

ADOPTÉE

13.5 Nouveau pompier - Marc Daigle RETIRÉ

2015-08-262

13.6 Vente camion et pompe portative

CONSIDÉRANT QUE le Canton de Stanstead désire se départir d'équipement de pompier, soit:

- ❖ Camion International 1979 numéro de modèle 1925, moteur à gaz, 151 000 km avec une citerne en acier inoxydable 2000 gallons.
- ❖ Pompe Wajax Mark 75 date de construction inconnue, cependant nous présumons les années 1970 (aspiration de 4" et une sortie d'eau de 2").

CONSIDÉRANT QUE le Canton de Stanstead n'est pas tenu de mettre cette annonce dans les journaux;

***Il est proposé par la conseillère Gaétane Gaudreau
Appuyé par le conseiller Pierre Martineau
Il est résolu à l'unanimité***

QUE le conseil demande à sa directrice générale par intérim de mettre une annonce sur notre site internet ainsi que d'informer les citoyens via une infolettre.

QUE le prix soumis devra inclure les taxes soient TPS et TVQ.

QUE la vente est effectuée sans garantie légale, achetée telle que vue.

QUE les soumissions seront ouvertes le 28 août 2015 11 h.

QUE le Canton de Stanstead ne s'engage à retenir ni la plus basse ni aucune des soumissions.

ADOPTÉE

14. LOISIRS ET CULTURE

14.1 Dépôt du rapport du comité des loisirs et du Parc Weir

Le rapport Comité du Parc Weir du 7 juillet dernier est déposé aux membres du conseil.

2015-08-263

14.2 Résolution ayant pour objet de présenter un projet dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives - phase III

CONSIDÉRANT QUE le Programme de soutien aux installations sportives et récréatives - phase III, qui est doté d'une enveloppe budgétaire de cinquante millions de dollars, vise à permettre la construction, la rénovation, l'aménagement et la mise aux normes d'installations sportives et récréatives.

CONSIDÉRANT QUE par ce programme, le Ministère souhaite :

- participer à l'enrichissement du parc d'installations sportives et récréatives;
- mieux répondre aux besoins de la population québécoise en ce qui concerne la pratique d'activités physiques et sportives;
- assurer la pérennité, la fonctionnalité et la qualité des installations existantes ainsi que leur conformité avec les normes.

***Il est proposé par la conseillère Janet Cooper
Appuyé par le conseiller Dany Brodeur
Il est résolu à l'unanimité***

QUE le Canton de Stanstead autorise la présentation du projet de (Patinoire au Parc Thayer) au ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase III;

QUE soit confirmé l'engagement du Canton de Stanstead à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;

QUE le Canton de Stanstead désigne (madame Monique Pépin, directrice générale par intérim à titre de personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE

2015-08-264

14.3 Autorisation de dépenses - de l'arpenteur Christian Lefebvre au parc Thayer

ATTENDU QUE pour présenter le projet dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives - phase III nous devons faire préparer un plan topographique pour le site ;

ATTENDU QUE monsieur Lefebvre effectuera un plan topographique au montant de 520 \$ pour la cabane du parc taxes en sus;

ATTENDU QUE monsieur Lefebvre effectuera un relevé topographique pour la patinoire, donc le prix soumis pour ce plan est 300 \$ taxes en sus;

***Il est proposé par le conseiller George C. Atkin
Appuyé par la conseillère Janet Cooper
Il est résolu à l'unanimité***

QUE le conseil autorise les dépenses pour effectuer ce plan topographique au montant de 820 \$, taxes et déboursé en sus.

ADOPTÉE

poste de dépenses: budget triennal

2015-08-265

14.4 St-Georges structures et génie civil

CONSIDÉRANT QUE le Programme de soutien aux installations sportives et récréatives - phase III, qui est doté d'une enveloppe budgétaire de cinquante millions de dollars, vise à permettre la construction, la rénovation, l'aménagement et la mise aux normes d'installations sportives et récréatives.

CONSIDÉRANT QUE la firme St-Georges Structures et Génie Civil a présenté une offre de services professionnels en génie civil pour la dalle de béton de la patinoire extérieure au parc Thayer;

CONSIDÉRANT QUE la description du mandat est la suivante:

- conception d'une dalle sur sol;
- fondation en matériaux granulaire;
- proposition d'élévations;
- estimation préliminaire du coût des travaux (dalle de béton);

CONSIDÉRANT QUE les services suivants ne sont pas inclus dans l'offre de service:

- relevé d'arpentage et topographique;
- étude géotechnique;
- réunion ou étude de documents suite à la remise de plans pour soumission;
- préparation des documents d'appel d'offres;
- surveillance des travaux de chantier;
- services supplémentaires rendus au bureau

CONSIDÉRANT QUE les honoraires liés aux services sont les suivants:

1. Coordination	600 \$
2. Calculs, ingénierie, dessin	2 100 \$
3. Estimation préliminaire	500 \$

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit fournir les documents qui suivent:

- Étude géotechnique (deux sondages)
- Plan d'arpentage traditionnel ou géoréférencé format.dwg

***Il est proposé par le conseiller Dany Brodeur
Appuyé par la conseillère Janet Cooper
Il est résolu à l'unanimité***

QUE le conseil autorise la dépense pour effectuer le travail tel que décrit ci-haut au montant de 3 200 \$, taxes et déboursé en sus.

ADOPTÉE

poste de dépenses: budget triennal

2015-08-266

14.5 Politique des aînés et des familles

ATTENDU QUE la municipalité désire se doter d'une politique des aînés et des familles;

***Il est proposé par le conseiller Dany Brodeur
Appuyé par la conseillère Janet Cooper
Il est résolu à l'unanimité***

QUE le Conseil adopte la politique portant le numéro 2015-08-006 et intitulée *Politique des aînés et des familles*.

ADOPTÉE

2015-08-267

14.6 Soumission - carottes au parc Thayer

CONSIDÉRANT QUE le Programme de soutien aux installations sportives et récréatives - phase III, qui est doté d'une enveloppe budgétaire de cinquante millions de dollars, vise à permettre la construction, la rénovation, l'aménagement et la mise aux normes d'installations sportives et récréatives.

CONSIDÉRANT QUE la firme EXP pourra présenter une offre de services professionnels en génie civil pour effectuer une étude géotechnique pour la dalle de béton de la patinoire extérieure au parc Thayer;

CONSIDÉRANT QUE la description du mandat est la suivante:

- la réalisation de quatre tranchées à la rétrocaveuse d'une profondeur de 2 mètres, soit à chaque coin de la patinoire projetée.

CONSIDÉRANT QUE le prix estimé soumis est de **3 255 \$** (taxes en sus). Ce montant forfaitaire comprend la main-d'œuvre nécessaire à l'exécution des travaux, les essais géotechniques de laboratoire jugés pertinents de même que les honoraires professionnels pour la rédaction et la mise en plan du rapport.

CONSIDÉRANT QUE la rétrocaveuse nécessaire à l'exécution des travaux n'est pas incluse dans cette offre et sera fournie par la Municipalité;

***Il est proposé par le conseiller George C. Atkin
Appuyé par la conseillère Janet Cooper
Il est résolu à l'unanimité***

QUE le conseil autorise la dépense pour effectuer cette étude géotechnique au montant de 3 255 \$, taxes et déboursé en sus.

ADOPTÉE

poste de dépenses: budget triennal

15. VARIA

2015-08-268

15.1 Mandat au groupe SM

CONSIDÉRANT QUE messieurs Raphael Lachance et Pierre Luc Doyon ont effectué une inspection du ponceau numéro 2579 situé au chemin Magoon Point;

CONSIDÉRANT QUE suite à cette inspection, il est mentionné ce qui suit:

- *Toutes les sections de ce ponceau sont déconnectées.*
- *Présence d'érosion autour des extrémités.*
- *L'enrochement des talus des fossés serait envisageable afin de prévenir des problèmes futurs.*
- *Le ponceau est rouillé sur toute sa surface.*
- *Décalage vertical léger des sections.*
- *Défaut d'uniformité de la route suivant le ponceau.*
- *Il y a des perforations par petites sections sur toute la longueur dues à la rouille*
- *Il y a présence de matériau dans le ponceau, il serait à être nettoyé.*
- *Il y a présence d'un mur de tête en bois à la sortie.*
- *Ce mur de tête est **complètement pourri dans tous ses éléments.***
- *Il y a un bombement du mur vers le bas de la pente.*
- *L'eau passe sous sa sortie ainsi que sous le mur de tête en passant par les perforations du ponceau.*
- *Un minage sous le mur d'environ 2m de longueur est créé.*
- *Si l'eau continue de se faire un chemin de la sorte, le mur de tête risque de glisser vers le bas de la pente.*

CONSIDÉRANT QUE suite à ce rapport, le conseil demande à sa directrice générale par intérim de communiquer avec le Groupe SM en urgence pour effectuer une étude pour être remise au conseil le plus tôt possible.

***Il est proposé par la conseillère Gaétane Gaudreau
Appuyé par le conseiller George C. Atkin
Il est résolu à l'unanimité***

QUE le conseil donne mandat à de la firme Groupe SM pour nous effectuer une étude de ce ponceau portant le numéro 2579.

ADOPTÉE
poste de dépenses: surplus

2015-08-269

15.2 Hydro Québec - changement énergétique des luminaires

CONSIDÉRANT QUE monsieur Raphael Lachance nous a déposé un rapport complet pour notre réseau de luminaires;

CONSIDÉRANT QUE nous devons effectuer une demande à Hydro Québec pour voir à modifier le mode de facturation.

***Il est proposé par la conseillère Gaétane Gaudreau
Appuyé par la conseillère Janet Cooper
Il est résolu à l'unanimité***

QUE le conseil demande à la directrice générale par intérim de voir à achever ce rapport auprès d'Hydro Québec pour que la municipalité puisse obtenir ses rabais de facturation, et ce de la date du 25 mai 2015.

ADOPTÉE

15.3 Fossés

Les employés de la voirie creuseront des fossés sur les chemins Noël et possiblement Bissell.

15.4 Bord de routes

Les employés de voirie travailleront à retirer les bords de route sur les chemins Brown's Hill (5 km), Tomifobia (4,4 km) (Amy jusqu'aux limites du territoire), Gendron (3,9 km) et Bissell (2,4 km).

2015-08-270

15.5 Achat d'une scie à chaîne

CONSIDÉRANT QUE pour réparer la scie à chaîne le prix est de 258 \$ taxes en sus;

CONSIDÉRANT QUE le prix de l'achat d'une nouvelle scie à chaîne est de 444 \$ taxes en sus;

***Il est proposé par la conseillère Gaétane Gaudreau
Appuyé par le conseiller Pierre Martineau
Il est résolu à l'unanimité***

QUE le conseil autorise monsieur Pierre Luc Doyon, son inspecteur en voirie à effectuer l'achat de cette scie à chaîne au montant de 444 \$ taxes en sus et en autorise le paiement.

ADOPTÉE
poste de dépenses: 02 320 00 643

2015-08-271

15.6 Virée - chemin Rider

CONSIDÉRANT QUE la municipalité travaille à l'amélioration du chemin Rider pour le rendre passable passé le 141 chemin Rider;

CONSIDÉRANT QUE nous devons avoir un rond de virage ou un T de virage sur le terrain appartenant Au Bivouac Plein Air Loisirs Inc. (1750 chemin Gendron, Canton de Stanstead J1X 3W4);

***Il est proposé par la conseillère Gaétane Gaudreau
Appuyé par le conseiller Pierre Martineau
Il est résolu à l'unanimité***

QUE le conseil autorise la directrice générale par intérim et son inspecteur de voirie à discuter avec le propriétaire pour obtenir une servitude pour l'installation d'un rond de virage ou T de virage.

QUE les frais afférant soient arpentage, notaire sont la responsabilité de la municipalité.

QUE le conseil autorise le paiement de ces frais.

QUE le conseil demande à la directrice générale par intérim de procéder à l'étude des documents requis pour effectuer la fermeture de ce chemin du rond de virage à l'extrémité dudit chemin et de valider la procédure pour rétrocéder ces résidus de terrain aux propriétaires adjacents à ces terrains.

ADOPTÉE
poste de dépenses: surplus

2015-08-272

15.7 Extension du contrat de monsieur Pierre Plante

CONSIDÉRANT QUE monsieur Pierre Luc Doyon prendra, en septembre, deux semaines de congé de paternité;

CONSIDÉRANT QUE certains travaux restent à faire et que monsieur Paquette ne peut les réaliser seul;

***Il est proposé par la conseillère Gaétane Gaudreau
Appuyé par le conseiller Pierre Martineau
Il est résolu à l'unanimité***

QUE le conseil autorise l'extension du contrat du monsieur Plante jusqu'au 16 octobre 2015.

QUE le conseil autorise le paiement des heures en banque à la fin de son mandat.

QUE le conseil est reconnaissant qu'il accepte d'ajouter deux semaines à son contrat.

ADOPTÉE

15.8 Formation en sécurité incendie

À titre d'information voici les cours que les pompiers désireront suivre:

- | | | |
|---|-----------|-------------|
| 1. Section 1 et matières dangereuses, sensibilisation | 58 heures | 10 pompiers |
| 2. Section 2 et matières dangereuses, sensibilisation | 96 heures | 10 pompiers |
| 3. Section 3 et auto sauvetage | 95 heures | 10 pompiers |
| 4. Programme pompier II cours 1 à 5 | 90 heures | 2 pompiers |
| 5. Spécialités opérateur d'autopompe | 30 heures | 10 pompiers |
| 6. Désincarcération | 30 heures | 2 pompiers |
| 7. Opérateur des véhicules d'élévations | 30 heures | 2 pompiers |
| 8. Officier non urbain | 90 heures | 2 pompiers |

2015-08-273

15.9 Nomination du personnel pour l'émission des constats d'infraction (nuisances)

CONSIDÉRANT l'article 33 du Règlement sur les nuisances;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser certains autres fonctionnaires à émettre des avis et constats d'infraction;

***Il est proposé par la conseillère Gaétane Gaudreau
Appuyé par le conseiller Pierre Martineau
Il est résolu à l'unanimité***

QUE l'inspecteur en bâtiment, l'inspectrice en environnement, la directrice générale par intérim, la directrice générale, les responsables aux rampes du parc Forand, et de Georgeville et l'inspecteur de voirie et son adjoint soient autorisés à émettre des avis et constats d'infraction relatifs aux nuisances.

ADOPTÉE

16. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame Georgina Hornby mentionne qu'elle a bien entendu les propos des membres du conseil. Elle demande des explications pour les plans du stationnement de Georgeville. On mentionne que nous devons parler avec Poste Canada avant d'aller de l'avant avec ce dossier.

Monsieur Roger Ricard demande des éclaircissements pour l'appel d'offres de la vidange des fosses septiques.

Madame Lucie Borne demande l'état d'avancement du dossier de la SQ soit le poste Memphrémagog.

Monsieur Martineau mentionne que les citoyens doivent téléphoner la SQ lorsqu'il y a des problèmes.

2015-08-274

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

La levée de la séance est proposée par la conseillère Gaétane Gaudreau, il est 20 h 40.

Francine Caron Markwell
Mairesse

Monique Pépin
Directrice générale
et secrétaire-trésorière par intérim